

Nombre de membres au Conseil de Communauté : 108 titulaires – 39 suppléants	Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants	Conseillers présents : 90 Dont suppléant : 1 Pouvoirs : 9 Absents excusés : 12 Absents : 7
--	---	--

Date de convocation : 22 avril 2014.

Vote(s) pour : 95
Vote(s) contre : 4
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du lundi 28 avril 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 8 : **Délégation du Conseil au Bureau.**

Rapporteur : Monsieur BOHL

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10,

CONSIDERANT que le Bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

DECIDE de déléguer au Bureau, sous réserve que le Président en rende compte à chacune des réunions de l'organe délibérant, les attributions du Conseil de Communauté, à l'exception :

- des attributions ne pouvant être déléguées et visées ci-dessus,
- des délégations confiées par le Conseil au Président.

Pour extrait conforme
Metz, le 29 avril 2014

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

